

Comité d'innovation en enseignement (CIE)

Rapport final

2025-2026



Introduction

Pour ses travaux de l'année 2025–2026, le Comité d'innovation en enseignement (CIE) de l'Université Laval s'est vu confier le mandat de réfléchir aux usages des systèmes d'intelligence artificielle (SIA)¹ en enseignement et en apprentissage. Cette thématique s'inscrit dans un contexte institutionnel marqué par l'année de la littératie en IA et par l'importance accordée à l'IA dans le plan stratégique 2023–2028 de l'Université Laval. Elle prend place dans un écosystème où plusieurs instances² se penchent, chacune à sa manière, sur ces enjeux, en cohérence avec les [Principes directeurs](#) concernant l'IA dans l'enseignement et l'apprentissage.

Dès le début de ses travaux, le comité a fait le choix de ne pas centrer ses réflexions sur l'évaluation des apprentissages, thème déjà largement exploré l'année précédente, tout en reconnaissant que cette dimension demeure étroitement liée aux transformations en cours. Afin de soutenir une réflexion cohérente sur un sujet susceptible de polariser, les membres ont convenu de se doter d'une vision, d'une mission et de valeurs communes, qui ont servi de fil conducteur tout au long de l'année.

Vision

La **vision** adoptée par le comité se lit ainsi : oser se réinventer grâce à l'intelligence artificielle pour un enseignement universitaire plus humain, créatif et durable. Celle-ci a orienté les échanges vers une posture d'ouverture et d'exploration.

Mission

La **mission** du comité consistait à réfléchir collectivement aux transformations potentielles induites par la présence de SIA en enseignement supérieur et à formuler des recommandations concrètes et inspirantes pour soutenir une innovation responsable à l'Université Laval.

Valeurs

Les travaux ont été guidés par des **valeurs** de curiosité, de collaboration, d'humanisme, de créativité, de responsabilité et de transparence, qui ont permis d'ancrer les discussions dans une perspective à la fois critique et constructive.

¹Nous reprenons dans ce document la terminologie privilégiée dans les Principes directeurs concernant l'IA dans l'enseignement et l'apprentissage, que voici : « L'acronyme « SIA » utilisé dans ce document fait référence aux logiciels ou applications qui fonctionnent grâce à des algorithmes d'IA (voir la définition proposée dans le glossaire de la Déclaration de Montréal). Cet acronyme général désigne aussi, sans s'y limiter, les SIA fonctionnant grâce à l'IA générative, permettant de générer des contenus textuels, visuels, etc. Lorsqu'il est plutôt question du domaine d'étude que constitue l'intelligence artificielle, l'abréviation « IA » sera conservée, tout comme elle est conservée dans le titre du document pour en limiter la longueur. Enfin, des termes spécifiques comme « grands modèles de langage » et « agents conversationnels » pourraient être utilisés au besoin par souci de rigueur terminologique » (Principes directeurs concernant l'IA dans l'enseignement et l'apprentissage, Université Laval, 2025). Nous avons choisi d'utiliser par moments l'expression « outils d'IA » lorsque le propos référerait spécifiquement au déploiement de logiciels ou d'applications institutionnels (dans le cadre, par exemple, de projets pilotes).

²Voir notamment l'[Avis de la Commission des études sur l'innovation en enseignement supérieur](#) ainsi que l'[Avis de la Commission des affaires étudiantes sur la perspective étudiante des systèmes d'intelligence artificielle générative](#).

Au fil des rencontres, la réflexion du comité a évolué. Si les premières discussions portaient sur les possibilités offertes par les SIA en matière d'innovation pédagogique, elles ont progressivement conduit à un retour vers des questions plus fondamentales. Qu'est-ce qu'apprendre aujourd'hui, dans un contexte où l'accès à l'information et à la production de contenu est profondément transformé? Quelle est la place de l'effort cognitif, du jugement et de la pensée critique? Et surtout, quel rôle revient à l'humain dans ces dynamiques? Plutôt que de considérer les SIA comme de simples outils ou l'IA comme un objet d'étude, le comité a choisi de mener une réflexion plus large sur la nature même de l'enseignement universitaire et sur les conditions qui permettent de soutenir des apprentissages significatifs.

Ces échanges ont mené à un constat partagé : nous assistons à une transformation rapide des pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Les cadres actuels, qui ont longtemps structuré l'enseignement supérieur, continuent d'offrir des repères importants, mais certains d'entre eux montrent aujourd'hui leurs limites face aux réalités émergentes. Le comité constate la nécessité, non pas d'écarter ces repères traditionnels, mais plutôt de les revisiter avec discernement, à la lumière des possibilités et des tensions introduites par l'utilisation de plus en plus répandue des SIA.

Les recommandations formulées dans ce rapport s'inscrivent dans cette perspective. Elles visent à accompagner cette transformation en réaffirmant les finalités de la formation universitaire : le développement d'une pensée autonome, critique et responsable, nécessaire dans un contexte d'accélération de l'innovation pédagogique. Comme le souligne l'historien et philosophe Yuval Noah Harari, l'humain n'est pas qu'intelligent, contrairement à l'IA. L'intelligence renvoie à la capacité de résoudre des problèmes, tandis que la sagesse consiste à exercer son jugement et à déterminer quels sont les bons problèmes à résoudre. Cette distinction invite à centrer les réflexions non seulement sur la question des SIA, mais aussi sur les finalités de l'enseignement supérieur.



Mandat et rôle du comité

Le CIE a pour mandat de stimuler la réflexion sur l'innovation en enseignement et sur les recommandations potentielles pour appuyer une culture d'innovation en enseignement pan campus. Il vise à renforcer le positionnement de l'Université Laval en tant que leader en pédagogie au Canada, à assurer un enseignement de très grande qualité, adapté à des personnes étudiantes aux parcours et aux profils diversifiés, et à appuyer leur réussite.

Dans le cadre du CIE, nous nous appuyons sur la définition de l'innovation comme une « activité délibérée qui vise à introduire de la nouveauté dans un contexte donné dans le but d'améliorer substantiellement les apprentissages des étudiants » ([Politique de valorisation de l'enseignement](#), 2017). Ainsi conçue, l'innovation embrasse une diversité de contextes d'enseignement et d'apprentissage, de formules pédagogiques et de domaines disciplinaires. De plus, elle peut toucher à toute thématique en lien avec la pédagogie, être d'envergure variable et s'appliquer à de multiples échelles, que ce soit dans le cadre d'un cours, à l'échelle d'un programme, d'un département ou pour l'ensemble de la communauté universitaire.



Rôle des membres

Les membres du CIE agissent en tant qu'ambassadrices et ambassadeurs pour la promotion d'une culture d'innovation en enseignement à l'Université Laval. Il ne s'agit ni d'un comité d'experts ni d'un comité décisionnel.

La composition du comité vise à couvrir l'ensemble des facultés et des services impliqués en apprentissage. Le comité réunissait des membres du corps professoral, une représentante des personnes chargées de cours, des conseillers et conseillères en pédagogie universitaire, des personnes étudiantes et la directrice des Services-conseils et du soutien à l'apprentissage de la bibliothèque (voir l'[annexe 1](#) pour la composition du comité).

Objectifs généraux du comité

1

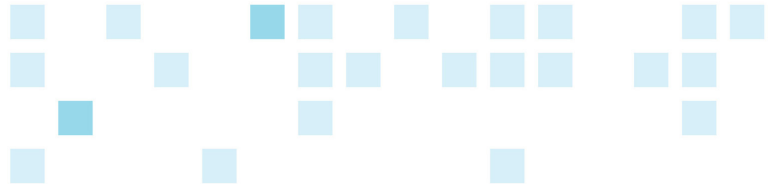
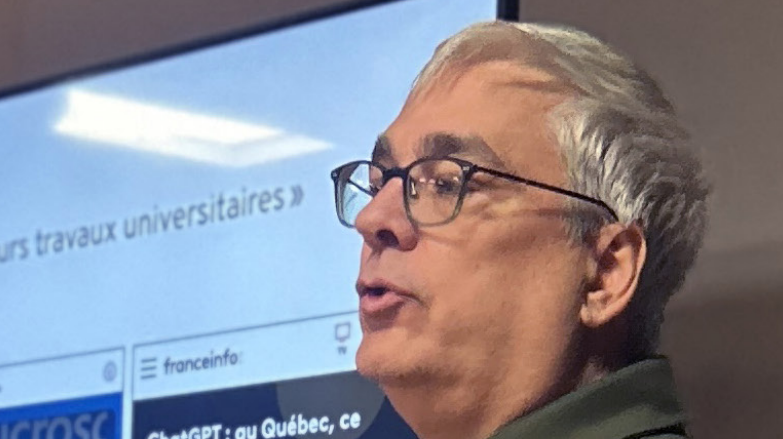
Explorer des innovations en enseignement supérieur qui pourraient assurer des expériences d'apprentissage de qualité à tous les groupes apprenants.

2

Identifier des leviers systémiques à ces innovations ainsi que des actions et des processus pour évaluer la faisabilité de leur déploiement.

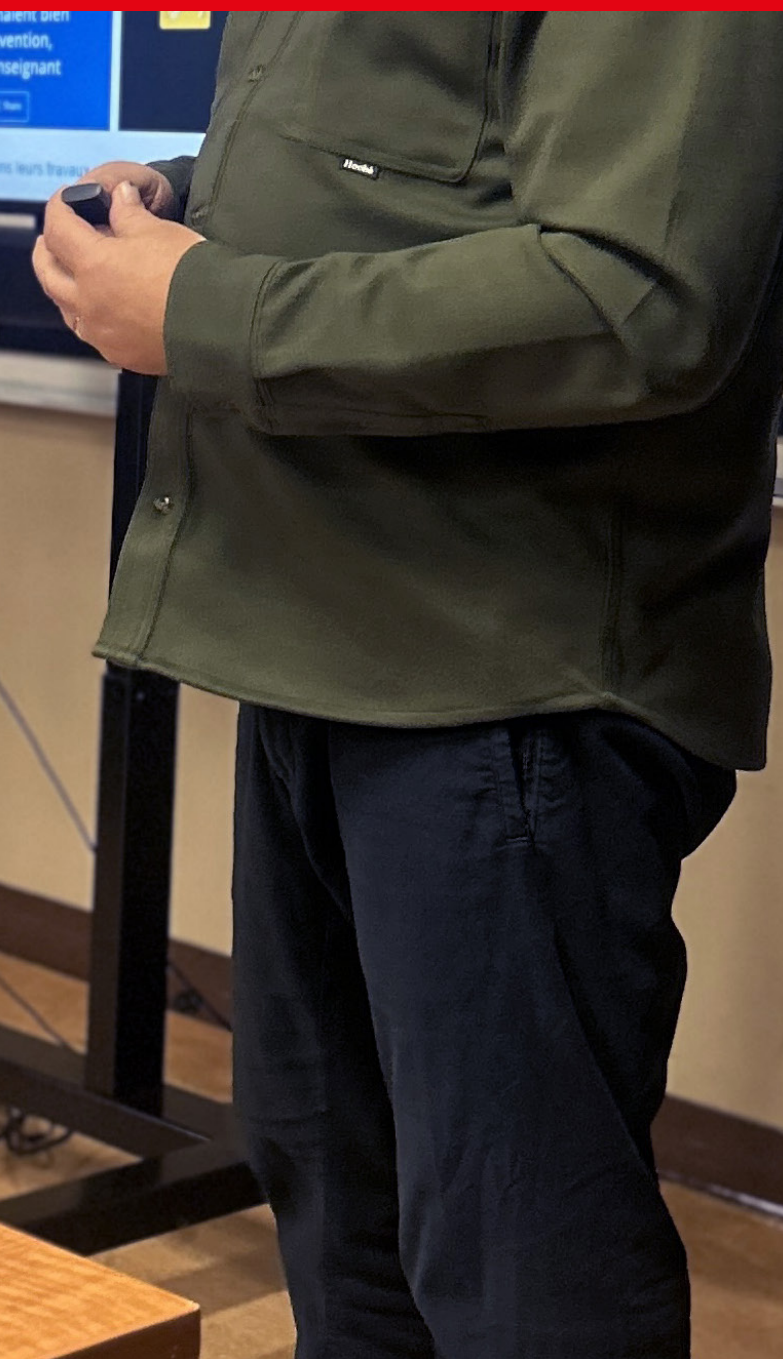
Objectif spécifique 2025-2026

Pour cette quatrième édition, l'objectif spécifique du comité était de réfléchir aux usages de SIA en enseignement et en apprentissage, et d'identifier des pistes d'action pour en soutenir une intégration responsable.



Démarche

Dans un contexte marqué par l'émergence rapide des SIA, le comité a adopté une démarche volontairement expérimentale et itérative. Les travaux ont été conçus comme un espace d'exploration combinant apports d'expertise, mises en situation et discussions réflexives, afin d'examiner concrètement les usages de SIA et leurs implications pédagogiques.



Au fil des rencontres, le comité s'est apparenté à un véritable laboratoire d'expérimentation, permettant aux membres de tester, questionner et confronter différentes pratiques. Cette approche a mis en lumière à la fois les apports possibles de l'utilisation de SIA – notamment comme levier d'idéation et de soutien à la conception pédagogique – et les défis que cette utilisation soulève, dont l'illusion de maîtrise, les écarts d'appropriation et la nécessité de maintenir une responsabilité humaine forte dans les apprentissages.

Les discussions ont également fait émerger des tensions structurantes, entre rapidité et profondeur de l'apprentissage, entre soutien technologique et autonomie cognitive, ainsi qu'entre innovation pédagogique et contraintes institutionnelles.

Les travaux du comité se sont structurés autour de besoins identifiés par les membres, tant du point de vue de l'enseignement que de l'apprentissage. Ces besoins ont guidé le choix des thématiques abordées lors des différentes rencontres, présentées à la page suivante.

Rencontres du comités

1

13 novembre

Mise en commun et vision : oser se réinventer grâce à l'IA

Objectif principal : Aligner la compréhension du mandat, de la vision et du rôle du comité, et amorcer une posture d'ouverture face à l'IA

Personne invitée : Didier Paquelin, professeur titulaire, FSÉ

2

3 décembre

L'IA au service de la conception et de la planification pédagogique

Objectif principal : Explorer comment l'IA peut soutenir la planification, la conception et la différenciation des activités d'enseignement et d'apprentissage

Personne invitée : Stéphane Hamel, chargé d'enseignement, FSA

3

22 janvier

L'IA comme levier d'inclusion, d'équité et de bien-être

Objectif principal : Réfléchir à la contribution de l'IA pour mieux répondre à la diversité des besoins étudiants et enseignants

Personnes invitées : Émilie Doutreloux, professeure adjointe, FSÉ et Mada Lucienne Tendeng, conseillère en pédagogie universitaire, SSE

4

26 février

L'IA et l'accompagnement de l'apprentissage

Objectif principal : Examiner comment l'IA peut soutenir l'engagement, la motivation et l'autonomie des personnes étudiantes

Personnes invitées : Marie-Ève Vachon-Savary, conseillère en pédagogie universitaire, SSE et Alexandre Laflamme, conseiller en pédagogie universitaire, CSTIP

5

26 mars

L'IA et la créativité pédagogique

Objectif principal : Explorer comment l'IA peut stimuler la créativité et l'innovation pédagogique en enseignement et en apprentissage

Personne invitée : Marie-Laurence Tremblay, présidente du comité et professeure agrégée, FPHA

6

30 avril

L'IA et la collaboration à l'échelle des programmes et de l'institution

Objectif principal : Penser la transformation des dynamiques collectives en lien avec l'IA, à l'échelle des programmes et de l'Université

Personnes invitées : Isabelle Clerc, professeure titulaire, FLSH; Andréane Fortin, professeure adjointe, FLSH et Natacha Gaucher, conseillère en pédagogie universitaire, SSE

7

2 juin

Discussion et approbation des recommandations et du rapport final

Objectif principal : Consolider les échanges, finaliser et approuver collectivement les recommandations et le rapport

Recommandations

Les recommandations ont émergé de manière progressive et itérative. Dès la mi-parcours, le comité a amorcé son travail de formulation de recommandations à partir des premiers constats issus des discussions, notamment lors de la séance de février. Ces premières pistes ont ensuite été soumises à la réflexion collective, bonifiées à travers les échanges durant les séances et par des rétroactions écrites, notamment via la plateforme Teams. Un processus similaire a été repris à la suite des rencontres subséquentes, permettant d'approfondir, de préciser et, dans certains cas, de reformuler certaines propositions. Cette démarche de co-construction s'est également appuyée sur un court sondage réalisé à mi-parcours, visant à ajuster la dynamique de travail et à s'assurer de l'adhésion des membres à la démarche. Les recommandations présentées dans ce rapport sont ainsi le fruit d'un processus itératif, nourri par les expériences, les discussions et les contributions de l'ensemble des membres du comité.

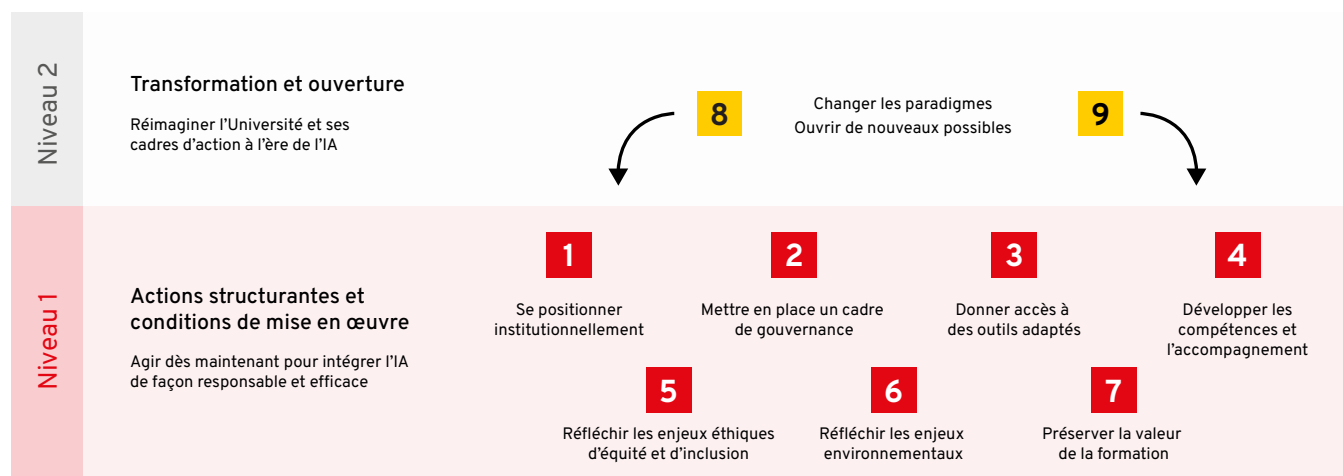
Neuf recommandations sont présentées dans ce rapport, regroupées sous **cinq axes thématiques**. Chacun de ces axes est précédé d'une courte mise en contexte visant à éclairer les réflexions ayant mené aux recommandations proposées. Les recommandations visent à orienter l'évolution des pratiques d'enseignement et d'apprentissage dans un contexte marqué par la présence de plus en plus grande de SIA en enseignement supérieur et plus largement dans la société. Elles sont accompagnées de pistes d'action non prescriptives, proposées à titre indicatif pour illustrer différentes manières de les opérationnaliser. L'ensemble constitue ainsi une contribution au dialogue institutionnel, contribution appelée à être adaptée en fonction des contextes et des priorités de l'Université.

Les neuf recommandations présentées dans ce rapport ne constituent pas une séquence hiérarchique ni un plan de mise en œuvre linéaire. Elles doivent plutôt être envisagées comme un ensemble cohérent de leviers agissant à différents niveaux.

Les recommandations 1 à 7 visent principalement à créer les conditions nécessaires pour soutenir une intégration réfléchie, responsable et durable de l'utilisation de SIA dans les pratiques d'enseignement et pour soutenir l'apprentissage. Elles portent notamment sur la gouvernance, le positionnement institutionnel, l'accès aux outils, le développement des pratiques, les enjeux d'équité, les considérations environnementales et la préservation de la valeur de la formation universitaire.

Les recommandations 8 et 9 s'inscrivent dans une perspective complémentaire. Elles invitent à dépasser une logique d'adaptation afin d'ouvrir un espace de réflexion sur les transformations plus profondes que la présence de SIA pourrait induire en enseignement supérieur. Elles portent moins sur les outils eux-mêmes que sur la culture institutionnelle, les cadres de référence et les choix collectifs qui orienteront l'évolution de l'Université dans les années à venir.

La figure suivante propose une représentation simplifiée des recommandations du comité.



Le tableau qui suit résume quant à lui les neuf recommandations du comité et les regroupe selon les cinq axes thématiques qui structurent le présent rapport.

Axe	Recommandation	Finalité
Axe 1 Positionnement institutionnel	R1. Clarifier et affirmer le positionnement institutionnel	Donner des repères explicites et légitimer les usages responsables de l'IA.
	R1. Clarifier et affirmer le positionnement institutionnel	Assurer une coordination durable des enjeux liés à l'IA.
Axe 2 Conditions de mise en œuvre	R3. Assurer un accès institutionnel équitable et sécurisé aux SIA	Faciliter l'accès à des outils fiables et conformes aux exigences institutionnelles.
	R4. Développer les compétences liées à l'IA	Soutenir l'appropriation progressive et éclairée des usages des SIA.
Axe 3 Équité et responsabilité	R5. Intégrer une analyse des effets de l'intégration des SIA sur l'équité et l'inclusion	Prévenir l'accentuation des inégalités et soutenir des pratiques inclusives.
	R6. Intégrer une analyse des impacts environnementaux	Assurer une utilisation cohérente avec les engagements de l'Université en développement durable.
Axe 4 Valeur de la formation universitaire	R7. Assurer le développement réel et durable des compétences	Préserver la valeur des diplômes et la qualité des apprentissages.
Axe 5 Culture et transformation	R8. Favoriser une culture ouverte, réflexive et responsable	Soutenir le dialogue, l'expérimentation et la responsabilisation.
	R9. Repenser les cadres pédagogiques et organisationnels	Ouvrir une réflexion sur l'évolution de l'enseignement supérieur.



Axe 1 – Positionnement institutionnel

Plusieurs discussions ont fait ressortir un besoin de clarification quant au positionnement institutionnel face à l'usage de SIA en enseignement et en apprentissage. Si les principes directeurs constituent un cadre apprécié et nécessaire, leur traduction concrète dans les pratiques demeure parfois implicite, ce qui peut entretenir une certaine hésitation à s'engager pleinement dans des démarches d'expérimentation. Dans ce contexte, les deux premières recommandations visent à offrir des repères plus explicites et à soutenir un passage à l'action éclairé.

Recommandation 1

Clarifier et affirmer le positionnement institutionnel de l'Université Laval quant à l'usage des SIA en enseignement et en apprentissage, au-delà des principes directeurs, afin de soutenir une appropriation éclairée par le corps professoral et enseignant, la communauté étudiante, et les personnes en soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

Pistes d'action

1. Clarifier des attentes minimales de positionnement pédagogique

Inviter les programmes et les unités à expliciter comment les principes directeurs se traduisent dans leurs choix pédagogiques (intégration, encadrement ou non-recours aux SIA), sans imposer un modèle unique.

2. Renforcer la responsabilité des personnes enseignantes

Encourager les personnes enseignantes à expliciter leurs usages de SIA (conception, activités, évaluation) et les intentions pédagogiques associées à ces usages, afin de soutenir le développement d'une posture réfléchie et responsable.

3. Actualiser les cadres réglementaires institutionnels

Actualiser de manière ciblée et continue les cadres institutionnels (ex. : Règlement des études, Règlement disciplinaire), afin d'assurer leur cohérence avec les principes directeurs et les pratiques émergentes.

Recommandation 2

Mettre en place un groupe de travail institutionnel interdisciplinaire, inscrit dans une perspective à moyen et long terme, dédié à l'opérationnalisation des enjeux liés à l'IA en enseignement et en apprentissage.

Pistes d'action

4. Définir un mandat clair et orienté vers l'action

Confier au groupe de travail des mandats précis visant le développement de livrables concrets, en s'appuyant notamment sur les recommandations et travaux issus des

différents comités et instances de gouvernance, incluant le Comité-conseil consultatif permanent sur l'IA en enseignement et en apprentissage.

5. Assurer des mécanismes de reconnaissance formelle

Prévoir des modalités de reconnaissance institutionnelle (ex. : libérations de tâche, prise en compte dans la charge de travail), afin de soutenir un engagement soutenu des membres dans ce groupe de travail.

6. Soutenir la continuité et la diffusion des travaux

Maintenir une stabilité dans la composition et le fonctionnement du groupe, afin de favoriser le développement d'une expertise institutionnelle et le suivi des initiatives dans le temps.

Axe 2 – Conditions de mise en œuvre

Les discussions ont également mis en lumière des enjeux très concrets liés à l'accès aux outils et au développement des pratiques. L'usage de SIA repose encore largement sur des initiatives individuelles, tant sur le plan des coûts que des conditions d'utilisation. Parallèlement, un besoin d'accompagnement a été clairement exprimé, notamment pour soutenir une appropriation progressive, continue et adaptée de ces outils. Ces constats appellent à structurer à la fois l'accès aux ressources et le développement des pratiques au sein de la communauté universitaire.

■ Recommandation 3

Assurer un accès institutionnel équitable et sécurisé à des SIA, en soutien aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

Pistes d'action

1. Négocier et déployer des solutions institutionnelles

Offrir un accès facilité à des outils sélectionnés selon des critères de sécurité, de conformité juridique, de pertinence pédagogique et de viabilité financière.

2. Établir des balises claires de gestion des données

Définir des lignes directrices concernant l'utilisation de données confidentielles, de contenus pédagogiques et de renseignements sensibles dans les SIA.

3. Mettre en place un mécanisme d'évaluation continue des outils

Prévoir une révision périodique des solutions retenues (pertinence pédagogique, coûts, risques, impacts environnementaux), avec possibilité d'ajustement.

4. Mettre en place des projets pilotes d'expérimentation

Permettre le déploiement de projets pilotes dans des unités ciblées afin d'explorer des usages d'outils d'IA, d'en évaluer les apports et les limites, et d'éclairer les décisions institutionnelles en vue d'un déploiement plus large.

Recommandation 4

Mettre en place une stratégie institutionnelle structurée, évolutive et flexible visant le développement des compétences liées à l'IA au sein du corps professoral et enseignant, de la communauté étudiante et des membres de la communauté en soutien à l'enseignement et à l'apprentissage.

Pistes d'action

5. Structurer une offre de formation évolutive

Déployer des parcours différenciés (initiation, intégration pédagogique, évaluation, enjeux éthiques, usages avancés), révisés périodiquement selon l'évolution des besoins.

6. Renforcer la visibilité et la valorisation de l'offre existante

Déployer des stratégies de communication ciblées, afin de faire connaître l'offre de formation et d'en faciliter l'accès pour les différentes communautés.

7. Soutenir des espaces d'apprentissage entre pairs

Encourager et reconnaître l'émergence d'espaces ou de réseaux (formels ou informels) favorisant le partage d'expériences, de dilemmes et de pratiques émergentes, tant aux niveaux facultaire qu'interfacultaire.

8. Renforcer et rendre visibles les ressources de proximité

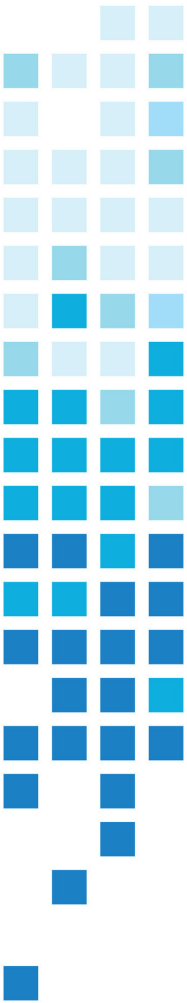
Mieux reconnaître, structurer et rendre accessible l'accompagnement par les personnes-ressources au sein des unités (notamment les conseillers et conseillères en pédagogie universitaire et les personnes utilisatrices avancées), afin de soutenir concrètement les pratiques d'utilisation de SIA.

Axe 3 – Équité et responsabilité

Les réflexions du comité ont également mis en évidence l'importance d'aborder les usages de l'intelligence artificielle à la lumière de leurs effets plus larges, notamment sur le plan de l'équité et de l'environnement. Ces préoccupations s'inscrivent dans la continuité des valeurs institutionnelles et invitent à adopter une approche à la fois rigoureuse et proactive. Dans cette perspective, les membres ont souligné la pertinence de s'appuyer sur les expertises et les travaux de recherche déjà présents à l'Université, afin de mieux documenter ces enjeux et d'éclairer les décisions à venir.

Recommandation 5

Intégrer une analyse des effets différenciés des SIA susceptibles d'avoir des impacts sur l'équité et l'inclusion en enseignement et en apprentissage.



Pistes d'action

1. Procéder à un diagnostic initial

Mandater un groupe pour établir un état des lieux des situations susceptibles de soulever des enjeux d'équité en enseignement et en apprentissage, en lien avec les conditions d'accès, les biais potentiels et les effets différenciés, observés ou anticipés, des usages des SIA.

2. Intégrer une analyse des impacts sur l'équité dans les processus décisionnels

Inclure de manière explicite une analyse des effets sur l'équité et l'inclusion dans les dossiers relatifs au déploiement institutionnel de SIA et à l'adoption de nouvelles orientations en enseignement et en apprentissage.

3. Développer des actions de formation et de sensibilisation

Intégrer un volet spécifique à l'IA dans les formations institutionnelles en pédagogie inclusive, notamment en abordant les effets différenciés des usages des SIA et les précautions à adopter pour éviter d'accentuer certaines inégalités.

4. Soutenir la veille et la recherche sur les enjeux d'équité liés à l'IA

Mettre en place une veille continue sur les biais et les enjeux d'accessibilité associés aux outils d'IA, et soutenir financièrement les initiatives de recherche portant sur les pratiques inclusives, notamment au sein des unités et des chaires.

Recommandation 6

Intégrer une analyse des impacts environnementaux dans le déploiement et l'usage des SIA en enseignement et en apprentissage, en cohérence avec les engagements institutionnels en matière de développement durable.

Pistes d'action

5. Intégrer un critère environnemental dans l'évaluation des outils d'IA

Inclure, dans les analyses préalables au déploiement d'outils institutionnels, une appréciation de leur empreinte énergétique et de leur durabilité.

6. Définir un cadre de référence sur la sobriété numérique en enseignement

Établir des principes simples guidant l'usage raisonné des SIA (pertinence pédagogique démontrée, proportionnalité des moyens technologiques mobilisés avec les besoins identifiés).

7. Développer des indicateurs permettant d'estimer, lorsque possible, l'impact environnemental des pratiques numériques en enseignement et en apprentissage

Mobiliser les expertises et travaux de recherche menés au sein de l'Université afin de documenter ces impacts et de soutenir une prise de décision éclairée.

8. Assurer un arrimage avec les engagements institutionnels

Intégrer explicitement les enjeux environnementaux liés à l'IA dans les suivis et rapports existants en matière de développement durable.

9. Développer des actions de formation et de sensibilisation

Inclure une sensibilisation aux impacts environnementaux de l'IA dans les formations et activités d'accompagnement portant sur son utilisation en enseignement et en apprentissage.

Axe 4 – Valeur de la formation universitaire

Tout au long de l'année, une réflexion plus fondamentale s'est progressivement imposée sur la valeur de la formation universitaire dans un contexte d'usage généralisé de SIA. Les discussions ont conduit à questionner certains fondements des programmes, en portant une attention particulière aux compétences essentielles que les formations doivent permettre de développer et de démontrer. Les recommandations de cet axe invitent à préciser les conditions nécessaires pour assurer une maîtrise réelle et explicite des apprentissages.

Recommandation 7

Assurer la maîtrise réelle et explicite des compétences qui fondent la valeur de la formation universitaire dans un contexte de la présence de SIA en enseignement supérieur.

Pistes d'action

1. Inviter les programmes à expliciter leurs attentes liées à la maîtrise des compétences attendues en considérant la présence de SIA

Identifier, dans chaque programme, les compétences critiques (raisonnement, jugement, prise de décision, responsabilité professionnelle) dont la maîtrise doit être démontrée de manière autonome, en cohérence avec les compétences générales des programmes de premier cycle, notamment la capacité à exploiter le numérique de façon critique (Règlement des études, art. 2.11).

2. Soutenir l'adaptation des modalités d'évaluation afin de pouvoir témoigner de la maîtrise réelle des compétences, incluant des situations d'usage limité, encadré ou critique de SIA.

Accompagner les unités dans la conception de dispositifs permettant de vérifier la maîtrise réelle des compétences, incluant des situations d'usage limité ou encadré de SIA.

3. Documenter l'effet de l'utilisation de SIA sur les apprentissages

Appuyer des projets de recherche ou d'évaluation visant à documenter les effets de l'utilisation de SIA sur le développement des compétences.



Axe 5 – Culture et transformation

Les échanges du comité ont enfin fait émerger la nécessité d'ouvrir un espace de réflexion plus large sur les transformations induites par l'accélération de l'innovation technologique, notamment en IA, et sur leurs implications pour l'enseignement supérieur. Au-delà de l'adaptation des pratiques, plusieurs membres ont souligné l'importance de revisiter certains cadres établis, qui ont longtemps structuré l'organisation de l'enseignement et de l'apprentissage.

Dans un contexte où les usages de SIA se généralisent, il devient de plus en plus difficile d'aborder ces nouvelles réalités dans les structures existantes. Cette situation invite à poser des questions parfois exigeantes, mais essentielles : certains éléments structurels – qu'il s'agisse du ratio entre les personnes enseignantes et étudiantes, de l'organisation des crédits ou des formats pédagogiques – permettent-ils encore de soutenir des apprentissages en profondeur ? Plus largement, dans quelles conditions peut-on encore s'assurer que les personnes étudiantes acquièrent réellement les connaissances et développent réellement les compétences visées par la formation universitaire, lorsque les modalités d'apprentissage elles-mêmes se transforment ?

Les recommandations qui suivent appellent à faire preuve d'audace et à accepter de questionner certains modèles établis, afin d'envisager quelles seraient les conditions nécessaires pour maintenir la qualité, la valeur et la pertinence de la formation universitaire. Ils invitent également à créer des espaces où ces réflexions peuvent être menées de manière ouverte et sécuritaire, sans crainte de jugement, le tout pour favoriser l'émergence d'une culture d'expérimentation et de transformation, soutenue par la force de l'intelligence collective et de la collaboration.

Recommandation 8

Favoriser le développement d'une culture institutionnelle ouverte, réflexive et responsable concernant l'IA en enseignement et en apprentissage.

Pistes d'action

1. Encourager des espaces de dialogue ouverts et sécuritaires

Créer des occasions d'échange permettant de discuter des usages de l'IA, des enjeux rencontrés et des pratiques émergentes, dans un climat de confiance.

2. Normaliser la diversité des postures

Reconnaître la légitimité de différentes approches face à l'IA (usage, non-usage, usage critique), dans une perspective de liberté académique et de valeurs pédagogiques, de développement professionnel et de posture d'apprentissage.

3. Valoriser le partage d'expériences réelles et l'apprentissage par l'erreur

Mettre en lumière des pratiques concrètes, incluant les essais, les limites et les apprentissages, afin de soutenir une culture d'expérimentation.

4. Promouvoir une culture de responsabilisation

Encourager une approche centrée sur la capacité à expliquer, justifier et assumer les usages de l'IA, plutôt que sur leur simple déclaration.

Recommandation 9

Soutenir une réflexion institutionnelle visant à repenser et à faire évoluer les cadres pédagogiques et organisationnels de l'enseignement et de l'apprentissage à la lumière des transformations liées à l'IA et des choix qu'elles impliquent.

Pistes d'action

5. Questionner les structures actuelles de l'apprentissage

Examiner la pertinence de certains cadres établis (ex. : organisation des crédits, temporalité des apprentissages, formats pédagogiques) en considérant les utilisations faites de SIA au sein de la communauté et l'accélération de leur adoption.

6. Lever les freins à l'innovation pédagogique

Examiner les obstacles réglementaires, organisationnels et culturels qui limitent l'expérimentation (ex. manque de temps, reconnaissance insuffisante, accès variable au soutien et à l'accompagnement), et proposer des ajustements permettant une plus grande marge de manœuvre pour innover³.

7. Soutenir l'expérimentation pédagogique

Oser et encourager des initiatives permettant de tester de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage, et de tester de nouveaux parcours de formation.

³ Plusieurs de ces obstacles ont été soulevés dans les travaux antérieurs du Comité d'innovation en enseignement, notamment la charge de travail, la reconnaissance de l'investissement pédagogique, le soutien à l'innovation et les conditions favorisant son déploiement à l'échelle de l'Université ([CIE 2023-2024](#); [CIE 2024-2025](#))



Conclusion

En conclusion, les travaux du Comité d'innovation en enseignement de l'Université Laval pour l'année 2025–2026 ont permis de nourrir une réflexion collective approfondie sur les enjeux, les possibilités et les tensions associés à l'intégration de l'IA générative en enseignement et en apprentissage. Dans un contexte en constante évolution, le comité a cherché à proposer des recommandations ancrées dans les réalités du terrain, tout en demeurant attentif aux finalités fondamentales de la formation universitaire. Ces travaux témoignent de la volonté de la communauté universitaire de s'engager de manière réfléchie et responsable dans les transformations en cours.

À titre de présidente, cette expérience a été particulièrement enrichissante. Au-delà de l'exercice de formulation de recommandations, j'ai été marquée par la qualité des échanges, la profondeur des réflexions et la richesse du savoir collectif mobilisé au sein du comité. Ces discussions, menées dans un esprit d'ouverture et de collaboration, m'amènent à envisager avec confiance les transformations à venir. Si les défis sont réels, la capacité de la communauté à les aborder avec rigueur, lucidité et humanisme constitue, à mon sens, un levier essentiel pour y faire face.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des membres du comité pour leur engagement soutenu, leur générosité intellectuelle et la qualité de leur contribution tout au long de l'année. Leur posture d'ouverture, leur curiosité et leur sens du dialogue ont grandement enrichi les travaux du comité. Je souhaite également souligner le soutien précieux du Service de soutien à l'enseignement, dont l'accompagnement a été déterminant dans la réalisation et l'organisation des activités du comité.

- **Marie-Laurence Tremblay**, professeure agrégée, FPHA

Crédits photos

Page 1

Adobe Stock

Pages 2, 17

Dany Vachon

Pages 4, 5, 6

Marie-Laurence Tremblay, Université Laval

Annexe 1 : Composition du comité

Présidente

Marie-Laurence Tremblay, professeure agrégée, FPHA

Membres

Marilou Bellefleur, conseillère en pédagogie universitaire, SCRIPT

Charlaine Bouchard, professeure titulaire, FD

Ariane Boivin, conseillère en pédagogie universitaire, FESP

Marie-Jo Bolduc, conseillère en pédagogie universitaire, FAAAD

Steve Charette, professeur titulaire, FSG

Christophe Cordella, professeur agrégé, FSAA

Amélie Véronique Dubé, conseillère en pédagogie universitaire, SDP

Ella Marie Duval, conseillère en pédagogie universitaire, FMD

Angela Ferraro, professeure adjointe, FP

Justine Gagnon, professeure adjointe, FFGG

Isabelle Gagnon, conseillère en pédagogie universitaire, FSG

Ndiamé Geye, conseiller en pédagogie universitaire, FMED

Nicolas Germain, conseiller en pédagogie universitaire, FSA

Maximme Grenier, conseillère en pédagogie universitaire, FSE

Adnène Hajji, professeur titulaire, FSA

Stéphanie Hovington, professeure agrégée, FSE

Alexandre Laflamme, conseiller en pédagogie universitaire, FSS

Dominique Lapierre, directrice - Services-conseils et du soutien à l'apprentissage, BUL

Kathleen Lechasseur, professeure titulaire, FSI

Véronique Lessard, représentante des étudiantes et étudiants du 1er cycle, CADEUL

François Bernard Malo, professeur titulaire, FSS

Anne-Marie Miville, représentante des chargées et chargés de cours, FSE

Eva Miron Bilodeau, représentante des étudiantes et étudiants de 2e et 3e cycles, AELIÉS

Colleen Monaghan, conseillère en pédagogie universitaire, FSI

Sandria P. Bouliane, professeure agrégée, FMUS

Silvana Papagerakis, professeure titulaire, FMED

Mélinna Paris, dentiste clinicienne enseignante agrégée, FMD

Sandrine Poirier, directrice adjointe (intérim) - développement pédagogique, SSE

François Ratté, médecin clinicien enseignant titulaire, FMED

Alain Rochon, professeur agrégé, FAAAD

Andréane Sicotte, conseillère en pédagogie universitaire, BUL

Mada Lucienne Tendeng, conseillère en pédagogie universitaire, SSE

Nadia-Elena Vacaru, professeure agrégée, FTSR

Marie-Eve Vachon-Savary, conseillère en pédagogie universitaire, SSE